

DÉLIBÉRATION N°DL20230193 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 04 DÉCEMBRE 2023

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 24/11/2023 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON (jusqu'à 23h) ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 20h30) ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (jusqu'à 21h50) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 23h08) ; M. Francis NGOH NGANDO ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Sandrine FRANÇON a donné procuration à M. Bruno CHANGEAT (à partir de 23h)

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Raphaël BERNOU (à partir de 20h30)

Mme Michèle FREDIERE a donné procuration à M. Luc CHEVALLIER (à partir de 21h50)

M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (à partir de 23h08)

M. Philippe PARET a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à M. Gilles GRECO

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Bruno CHANGEAT.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION POUR LES VILLES (SITIV) - RETRAIT DE LA COMMUNE DE PIERRE-BÉNITE DU SITIV

M. Jean-Luc BOUCHACOURT expose ce qui suit :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions des articles L. 5211-19 ;

Vu l'article L.5211-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sur les modalités du retrait ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 489/72 du 22 septembre 1972 autorisant la création du Syndicat intercommunal du centre informatique de Vénissieux ;

Considérant que les communes de Pierre-Bénite et Oullins ont pour projet la création d'une commune nouvelle au 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant que dans ce cadre, il est nécessaire que le système d'information de la ville de Pierre-Bénite soit géré de la même manière que celui de la ville d'Oullins ;

Vu la délibération n°VILLE_2023DL038 du 11 juillet 2023 du conseil municipal de Pierre-Bénite, pour solliciter son retrait du syndicat intercommunal des technologies de l'information pour les villes ;

Vu la délibération n°CS_2023_09_02 du 29 septembre 2023 du comité syndical du syndicat intercommunal des technologies de l'information pour les villes, réceptionnée le 10 octobre 2023, approuvant le retrait de la commune de Pierre-Bénite du syndicat ;

Considérant que le retrait de la commune de Pierre-Bénite du syndicat intercommunal des technologies de l'information pour les villes implique de disposer de l'accord à la majorité qualifiée de ses communes adhérentes ;

Considérant que l'analyse des conséquences, notamment financières, du retrait de la commune de Pierre-Bénite prévoit que le montant dû, par la commune de Pierre-Bénite, soit lissé sur trois ans ;

Considérant qu'il convient pour la commune de Saint-Chamond de se prononcer sur le retrait de la commune de Pierre-Bénite du syndicat intercommunal des technologies de l'information pour les villes ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 33 voix pour,

6 abstentions

Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT

DÉCIDE :

- **d'approuver** le retrait de la commune de Pierre-Bénite du syndicat intercommunal des technologies de l'information pour les villes (SITIV),

- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette approbation.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 05/12/2023



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Bruno CHANGEAT

Date de mise en ligne 12 décembre 2023